PMRA APPROVED SH

GROUPE	25	INSECTICIDE

Floramite SC[MC]

Acaricide

Acaricide sélectif pour la suppression du tétranyque à deux points et du tétranyque de Lewis sur les plantes ornementales d'intérieur cultivées dans les serres, les ombrières et les aménagements intérieurs. Pour la suppression du tétranyque à deux points sur les legumes cultivés en serres (tomates, concombres, poivrons) ; et pour la suppression du tétranyque de l'épinette dans les arbres de Noël.

COMMERCIAL

GARANTIE

bifénazate …… 22,6 %

Ce produit contient 1,2-benzisothiazolin-3-one
à raison de 0.01% à titre d'agent de conservation

N[o] D'HOMOLOGATION 27924
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 946 mL

Crompton Co./Cie
A Chemtura company
25, rue Erb
Elmira, ON N3B 3A3

☎ Tél. d'urgence 24 h sur 24 :
(866) 744-3060

[MC]loramite est une marque de commerce de Crompton Co./Cie

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:
L'acaricide Floramite SC est un acaricide sélectif pour la suppression du tétranyque à deux points et du tétranyque de Lewis sur les plantes ornementales d'intérieur cultivées dans les serres, les ombrières et les aménagements intérieurs. L'acaricide Floramite SC permettra aussi la suppression du tétranyque à deux points sur les légumes cultivés en serres (tomates, concombres, poivrons) ; et la suppression du tétranyque de l'épinette sur les arbres de Noël. (c'est-à-dire sur les épinettes, les pins, les sapins et les cyprès).

Lorsqu'on en suit le mode d'emploi et qu'on le pulvérise sur le feuillage, l'acaricide Floramite SC agit rapidement par contact.

MODE D'EMPLOI:
Instructions de mélange:
Remplir la cuve de la moitié de la quantité d'eau voulue. Ajouter la quantité nécessaire d'acaricide Floramite SC après avoir mis l'agitateur en marche pour que le produit se disperse bien. Remplir la cuve du reste de la quantité d'eau nécessaire.

On a montré que l'acaricide Floramite SC se dégrade rapidement lorsqu'on le mélange avec de l'eau alcaline et qu'on l'entrepose à haute température (50 °C). Pour en éviter la dégradation en milieu alcalin, il faut en utiliser la solution dans les moindres délais. Pour neutraliser ou acidifier celle-ci, on doit y ajouter un adjuvant tampon disponible dans le commerce.

DOSES D'EMPLOI ET RECOMMANDATIONS:
Plantes ornementales et legumes cultivés en serres: Mélanger 133 mL d'acaricide Floramite SC (30 g de m.a.) avec 400 L d'eau, et pulvériser sur le feuillage en le couvrant intégralement et uniformément. Le volume à pulvériser varie selon la taille des plantes à traiter. Le traitement, qui doit se faire dès l'apparition des acariens, agira pendant près de 28 jours.

Cultures	Acariens Supprimées	Quantité d'acaricide Floramite SC pour 400 L	Nombre de pulvérisations par cycle cultural	Délai de sécurité (DS)
Plantes ornementales cultivées en serres, en ombrières et en aménagements intérieurs	Tétranyque à deux points Tétranyque de Lewis (*Eotetranychus lewisi*)	133 mL	1	12 h

Cultures	Acariens Supprimés	Quantité d'acaricide Floramite SC pour 400 L	Nombre de pulvérisations par cycle cultural	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant la récolte
Tomates de serres(*)	Tétranyque à deux points	133 mL	2	12 h	0 jour
Concombres(*), poivrons de serres(*)					1 jour

(*) Effectuer une seule application de l'acaricide Floramite SC avant d'employer des produits qui appartiennent à une autre catégorie chimique.

Remarque: L'acaricide Floramite SC n'est pas efficace contre les phytoptes, le tarsonème trapu et les *Tenuipalpidae*. Il agit principalement sur les acariens au stade mobile.

Arbres de Noël: Mélanger 625 mL d'acaricide Floramite SC (150 g de m.a.) avec 1000 L d'eau, et pulvériser sur le feuillage en le couvrant intégralement et uniformément. Le volume à pulvériser varie selon la taille des plantes à traiter. Le traitement, qui doit se faire dès l'apparition des acariens, agira pendant près de 28 jours.

Cultures	Acariens Supprimées	Quantité d'acaricide Floramite SC pour 1000 L	Nombre de pulvérisations par anneél	Délai de sécurité (DS)
Arbres de Noël	Tétranyque de l'épinette	625 mL Note: Il est important de garder la concentration de bifénazate (c.-à-d., 625 mL d'acaricide Floramite SC / 1 000 L d'eau) constante si un volume d'eau plus élevé est utilisé (par ex., 625 mL d'acaricide Floramite SC dans 1 000 L /ha est équivalent à 1 250 mL d'acaricide Floramite SC dans 2 000 L/ha).	Jusqu'à 2 traitements par année. Employer dans suffisamment d'eau pour couvrir uniformément les arbres.	12 h

Restrictions: Ne pas utiliser l'acaricide Floramite SC plus de deux fois par anneé. Ne pas se servir de l'acaricide Floramite SC pour des traitements successifs. Effectuer une seule application de Floramite SC avant d'employer des produits qui appartiennent à une autre catégorie chimique.

STRATÉGIES DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Floramite SC, acaricide du groupe 25. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'acaricide Floramite SC et à d'autres acaricides du groupe 25. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces acaricides sont utilisés de façon répétée dans les mêmes serres, ombrières et aménagements intérieurs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Bien couvrir tout le feuillage lors de la pulvérisation.
- Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide Floramite SC ou les acaricides du même groupe (25) avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans les serres, les ombrières ou les aménagements intérieurs.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Tolérance des plantes
Ni le fabricant ni le vendeur n'a déterminé si l'acaricide Floramite SC peut être utilisé sans danger sur toutes les plantes ornementales et sur les légumes cultivés en serres. On a expérimenté l'acaricide Floramite SC sur diverses plantes ornementales sans observer de phytotoxicité à la dose prescrite. Cependant, on ne l'a pas expérimenté avec des traitements antiparasitaires séquentiels sur toutes les espèces végétales ni sur leurs variétés et cultivars. Avant de l'appliquer à grande échelle sur des plantes ornementales et sur les légumes cultivés en serres, l'utilisateur doit donc en déterminer l'innocuité en l'essayant sur un petit nombre des cultivars à traiter, à la dose prescrite, pour vérifier qu'il n'a pas d'effet phytotoxique. L'utilisateur assume tous les risques que représente l'acaricide Floramite SC s'il ne l'applique pas conformément à la présente étiquette.

PRÉCAUTIONS:
1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Peut causer une irritation des yeux d'intensité moyenne. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements.
3. Pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les travailleurs DOIVENT PORTER des gants, une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes. Pendant l'application, les travailleurs DOIVENT PORTER une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
4. En cas de déversement sur les vêtements de travail, enlever immédiatement ceux-ci, bien se laver et mettre des vêtements propres.
5. Laver les vêtements de travail au détergent et à l'eau chaude, séparément des autres vêtements.
6. NE PAS contaminer les produits alimentaires pour les humains ou les animaux.
7. Si on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appeler au numéro 1 866 375-4648 ou consulter le site Internet www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :
Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas rejeter d'effluent, de déchets et d'eau de drainage contenant ce produit dans une masse d'eau telle qu'un lac, un ruisseau, un étang, une rivière ou un estuaire.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau et la faire vomir. Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est sans connaissance, NE RIEN lui donner par la bouche et NE PAS la faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Bien laver au savon et à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les reporter. Si l'irritation persiste ou qu'une dermatite se déclare, consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION : Faire prendre l'air. Si nécessaire, faciliter ou rétablir la respiration. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :
ENTREPOSAGE : Entreposer le produit dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments pour les humains ou les animaux.
ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR :
La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

ID# 27924 -F- 060411